

Discours d'Olivier Cadic
12Th Parliamentary Intelligence Security Forum
Washington - jeudi 6 décembre 2018

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement le sénateur Robert Pittenger pour son invitation.

Permettez-moi d'abord, au nom du Sénat français, de m'associer à la tristesse du peuple américain et de saluer la mémoire du président Georges Bush. Héros de guerre à 20 ans, son destin fut exceptionnel et entièrement voué à la grandeur de son pays.

Sénateur français, je suis heureux et fier de m'exprimer au sein du Sénat américain. Savez-vous comment s'appelait le fils du général Lafayette ? Il s'appelait Georges Washington de La Fayette !

Le futur premier président des États-Unis et le marquis français se sont battus côte à côte pour défendre la liberté. Les deux hommes ont noué une relation solide faite d'amitié, d'admiration et de respect mutuel. C'est ainsi que je qualifierai la relation entre nos deux peuples, 250 ans plus tard.

Je vous parlerai aujourd'hui des investissements directs étrangers dans l'économie. Ils sont indispensables pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Toutefois, le sujet devient sensible lorsqu'ils affectent des secteurs stratégiques ou des technologies d'avenir.

Mon propos, vous l'imaginez bien, n'est pas de remettre en cause la liberté des échanges internationaux et de prôner le protectionnisme.

Toutefois, dans les 79 pays que j'ai traversés en 4 ans de mandat, il m'est parfois arrivé de m'alarmer au sujet des effets économiques, sociaux ou politiques des investissements réalisés par une puissance étrangère.

Aujourd'hui, je me limiterai à vous dire comment la France se protège contre les investissements étrangers, lorsque ceux-ci constituent un risque majeur pour sa souveraineté.

Dès 2005, notre Premier ministre **Dominique de Villepin** décidait, selon son expression de "protéger nos champions nationaux"

Le décret de l'époque concernait notamment les secteurs des technologies de l'information, le secteur de la Défense et de l'armement, les activités d'écoutes ou encore le secteur des jeux d'argent.

A l'époque, le dispositif français fut l'un des plus aboutis en Europe.

Cependant, près de 10 ans plus tard, ce dispositif a été renforcé en 2014 par le décret dit "**Montebourg**", du nom de notre ancien ministre de l'Économie qui en appelait, lui, au "patriotisme économique". Il aura étendu le droit de regard des pouvoirs publics sur les investissements étrangers dans six nouveaux secteurs, tels que l'eau, l'énergie, la santé ou les transports.

Le sujet s'est ensuite déplacé en 2017 au niveau de **l'Union européenne**. Je ne vous cache pas que je suis un fervent pro-européen. Je regrette même que l'Union européenne ne soit pas déjà un État fédéral, comme les États-Unis !

Sinon, comment répondre aux enjeux de la mondialisation. La France, elle seule, ne représente que 1,6% de la population mondiale.

Par contre, rappelons que l'Union européenne est la principale source et la principale destination des investissements directs étrangers dans le monde, devant les États-Unis. Et ces dernières années, les investissements directs étrangers, et plus particulièrement chinois, ont connu une progression spectaculaire.

Je me réjouis qu'un accord politique soit intervenu, le 20 novembre dernier, il y a donc quelques jours, au sein de l'Union européenne. Ce consensus devrait aboutir à la création d'un dispositif de filtrage des investissements étrangers dans le but protéger les actifs stratégiques des États membres.

Je précise qu'il s'agit d'encadrer un phénomène, mais sans vouloir harmoniser les législations des 28 pays.

Le règlement va instaurer un mécanisme de coopération et d'échanges d'informations entre les États membres et la Commission. Charge à cette Commission de délivrer des avis sur certaines opérations contestables.

Par exemple, la Commission peut pointer l'absence de réciprocité ou bien un financement d'État dissimulé derrière une entreprise écran. Nous sommes bien d'accord que cette surveillance sur les investissements directs étrangers ne relève pas d'une démarche protectionniste.

Je me réjouis également que la Commission se soit engagée à recenser tous les investissements directs étrangers vers l'Union européenne, afin d'instaurer un principe de transparence, excellent garant de l'intégrité européenne.

Pour l'anecdote, ce nouveau dispositif va répondre à une demande franco-germano-italienne.

En effet, les problématiques de la France sont identiques pour l'Allemagne, première puissance industrielle en Europe. Déjà, en 2004, l'Allemagne avait protégé ses industries nationales de Défense. Ainsi, le pays avait empêché, en 2016, au nom de la sécurité nationale, le rachat d'Aixtron, constructeur d'équipements pour fabriquer des semi-conducteurs, susceptibles d'être utilisés dans le cadre du programme nucléaire chinois.

Retournons à la France. Dans quelques semaines, nous allons adopter **la loi dite PACTE**, concernant essentiellement les entreprises.

En tout premier lieu, la loi, comme les précédentes, ajoute de nouveaux secteurs qui relèvent de l'intérêt national, comme le stockage de données numériques, la robotique, l'intelligence artificielle ou l'espace.

Quels sont les mécanismes de protection qui sont envisagés dans les secteurs jugés stratégiques ? Nous pouvons globalement les résumer en trois points succincts.

D'abord, on va renforcer les pouvoir du ministre de l'Économie. Celui-ci aura la possibilité de prendre des mesures conservatoires, tels que

- suspendre les droits de vote de l'investisseur,
- empêcher l'investisseur de disposer de ses actifs
- empêcher l'investisseur de percevoir des dividendes
- et même de désigner un mandataire extérieur, chargé de veiller à la protection des intérêts nationaux.

Ce sont des pouvoirs étendus, comme on le constate.

Aussi, la loi Pacte va renforcer le régime des sanctions. En cas de non-respect de l'injonction d'un ministre, la sanction financière consistera à payer une amende de 10% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise.

Renforcement des sanctions, certes, mais la nouvelle loi se montre aussi plus conciliante lorsque des investissements ont été réalisés sans autorisation préalable du ministre. Aujourd'hui, ces opérations sont nulles de plein droit. A l'avenir, le nouveau dispositif permettra au ministre, s'il le souhaite, de régulariser de telles opérations, ce qui permettra bien souvent de préserver l'intérêt de l'entreprise.

Enfin, troisième point, la loi étend la possibilité d'instituer une "action spécifique" (**Golden Share**) au profit de l'État.

Il s'agit d'un outil de protection remarquable. L'État qui détient une golden share conserve un droit de veto sur l'ensemble du capital d'une société, dans certaines circonstances spécifiques.

Ce système a été utilisé en France au début des années 1980 lorsque le président Mitterrand avait entrepris la privatisation de l'avionneur Dassault, un géant industriel que l'État n'avait pas les moyens de racheter à sa valeur...

Par cet instrument, l'État peut donc protéger les actifs et les capitaux de ses entreprises stratégiques, même s'il s'est largement désengagé du capital de celles-ci.

La réforme proposée permet qu'une action soit transformée en Golden share au sein de 81 sociétés désignées par décret. A noter encore que la golden share pourrait être mis en place dans les sociétés où au moins 5 % du capital est détenu par Bpifrance ou ses filiales.

Fort de cet attirail juridique français et européen, comme nous venons de le voir, nous pourrons nous opposer avec plus de vigueur à la stratégie de la Chine.

En mai 2017, la Commission européenne a publié un document de réflexion économique, faisant valoir que « l'Union européenne ne doit pas être naïve dans son approche de la mondialisation ».

Les investissements étrangers représentent un enjeu fondamental. Ils façonnent le monde de demain et donc nos modes de vie. Alors, je vous le demande : **dans quel monde voulons-nous vivre ?**

Certaines puissances, que vous connaissez bien, ont en fait déclaré la guerre à nos démocraties dans le cyberspace, utilisant comme armes les "fake news", le piratage et l'espionnage.

Vouloir être libre, c'est vouloir que tout le monde soit libre.

Mon rêve est un monde où l'initiative et liberté individuelle soient omniprésentes.

Together let's make the world free again !